Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID: 051-215104985-20240523-2024_05_12-DE

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mai à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 17 mai 2024.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme BASSELIER, Mme GUERITTE, M. ODUNCU et Mme BERNARD.

Etaient absents et excusés: M. THUILLIER, Mme BLED, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER et M. ADNOT. M. THUILLIER, Mme LEMAIRE et M. LOUIS ayant respectivement donné pouvoir à Mme LEPONT, Mme GUERITTE et Mme CABARTIER.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet: Proposition de motion relative aux mesures d'économie annoncées par l'État susceptibles d'affecter les finances locales

 SV/N° 2024 - 05 - 12

M. le Maire expose que, suite aux récentes annonces du Gouvernement qui prévoient la contribution financière des collectivités territoriales pour le redressement des comptes publics, l'Association des Petites Villes de France (APVF), à laquelle la Ville de Sézanne adhère, se mobilise et propose aux Conseils Municipaux d'adopter une motion contre cette mesure qui va lourdement impacter les budgets de collectivités locales et risque de remettre en cause certains de leurs projets de deuxième partie de mandat.

En effet, alors que les collectivités ne portent pas de responsabilité dans l'accroissement des déficits budgétaires, la réduction progressive de leur autonomie financière et fiscale depuis 20 ans les rend plus que jamais vulnérables aux décisions budgétaires de l'État. Ce sont en particulier les investissements des collectivités qui sont visés alors qu'ils sont pourtant indispensables à la bonne santé du tissu économique local et à la qualité de vie des habitants.

Après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique - adopte la motion rédigée par l'APVF dont le projet est joint à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.

Signé: Le Maire. Sacha HEWAK

En exercice: 27 Présents: 16 Pouvoirs: 3 Pour : 19 Contre: Abstentions: